



Éditorial

« La Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale : une opportunité à saisir par les différents acteurs pour faire avancer notre cause » **p2**

Dossier

Mali : une mobilisation des réseaux d'OP et d'OSC pour une intégration de l'agroécologie paysanne dans les politiques agricoles nationales, les programmes et stratégies de formation scolaire et professionnelle **p4**



Sous les projecteurs

PARIIS : au Sahel, les acteurs s'engagent pour mettre à l'échelle des solutions d'irrigation performantes **p6**



Vie du Réseau

Le Togo vers l'élaboration de son plan d'actions national de la Décennie 2019-2028 des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale **p8**

Le mentorat comme stratégie de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes dans les exploitations familiales : l'expérience de la Confédération Paysanne du Faso (CPF) **p10**

Bénin Campagne de transhumance 2020-2021 : des actions urgentes de soutien à un agropastoralisme apaisé **p12**

Pour mieux marquer la Décennie de l'Agriculture Familiale, le Collège des femmes du CNCR se mobilise sur plusieurs fronts **p14**

Éditorial

« La Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale : une opportunité à saisir par les différents acteurs pour faire avancer notre cause »



L'agriculture familiale a des caractéristiques qui sont universelles : ce sont des personnes physiques, la plupart du temps, qui ont des liens de parenté, qui œuvrent ensemble dans des activités agro-sylvo-pastorales ou halieutiques et qui produisent des biens économiques qu'elles gèrent pour leur propre sécurité alimentaire et pour le marché. Ces personnes arrivent donc à créer des filets de sécurité là où les Gouvernements n'interviennent pas. Le simple fait de naître dans une famille paysanne est une garantie de travailler dans une exploitation familiale. Cette forme d'agriculture est dynamique, évolutive. Elle a une capacité de résilience qui dépasse les autres formes d'agriculture. Malgré tous les obstacles, cette agriculture arrive à se reconstituer car les exploitants familiaux sont attachés à leur patrimoine, à leur culture, à leur famille, à leur activité.

La question de l'agriculture familiale a connu une évolution depuis 2014 où les Nations Unies ont décidé de décréter une année internationale. En décembre 2007, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 2019-2028 « Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF) ». Cette décennie ouvre une fenêtre de travail sur la question de l'agriculture familiale. Une fenêtre de 10 ans qui va permettre aux différents acteurs de se concerter,

de faire du plaidoyer, de se mobiliser, de dialoguer avec les décideurs politiques à tous les niveaux (régional, national, international) et de continuer à développer le consensus autour de cet enjeu majeur qu'est l'agriculture familiale qui est un des secteurs qui créent le plus d'emplois au monde.

Constitué sur les valeurs de défense de l'agriculture familiale, le ROPPA est très heureux que cette fenêtre de travail sur dix ans soit ouverte car nous, responsables, avons toujours soutenu qu'il faut investir dans l'agriculture familiale, soutenir les actifs, contribuer à la transformation de cette agriculture familiale pour qu'elle soit en mesure de relever les défis de la souveraineté alimentaire. C'est la voie pour renforcer la contribution de cette forme d'agriculture à la performance économique, gage de la création d'emplois et de bien-être pour lutter contre l'émigration de la jeunesse et la vulnérabilité de la femme. Nous avons toujours demandé cela mais nous avons très peu d'écoute de la part des grands acteurs, notamment des décideurs publics. Je pense qu'aujourd'hui, le fait qu'une décennie soit dédiée à l'agriculture familiale constitue une opportunité singulière pour aborder avec lucidité l'ensemble de ces préoccupations. C'est donc avec grand plaisir que nous accueillons cela.

Pour le ROPPA, la première cible sont les politiques, c'est-à-dire les décideurs publics, car ce sont eux qui peuvent créer des conditions pour un changement réel de la situation, et aider l'agriculture familiale à sortir de sa vulnérabilité et à devenir une entité économique solide qui va contribuer au développement de l'agroécologie. Au niveau national, la cible, ce sont les États ; au niveau régional, ce sont les institutions d'intégration comme la CEDEAO, l'UEMOA ou de coopération technique comme le CILSS, qui sont déjà sensibles à la question. Nous allons systématiser les démarches de travail avec ces institutions avec l'appui de tous nos alliés qui nous appuient aux niveaux national et régional sur ces questions. Au niveau international, nous avons les institutions comme la FAO, le FIDA, l'UE qui sont aussi sensibles à ces questions où il faut défendre ces causes pour que les financements soient de plus en plus drainés vers l'agriculture familiale.

Tous les acteurs doivent éviter de s'engager dans des discours de marginalisation de cette agriculture parce qu'elle est un filet de sécurité. C'est cette agriculture qui génère des emplois pour ces actifs qui ne demandent pas à leurs Gouvernements de leur en trouver. Leur sécurité est garantie par cette agriculture. C'est une agriculture qui a besoin de plus d'accompagnement, de plus d'investissement et de plus de modernisation de ses démarches. Si cela est pris en compte, ce sera une opportunité pour tout le monde et pour tous les pays, pour la stabilité dans le monde, pour la prospérité dans le monde. Plus il y aura de personnes qui vivent dignement, plus le monde sera stable, moins on sera exposé à l'insécurité comme c'est le cas aujourd'hui.

La crise sanitaire qui sévit actuellement dans le monde a confirmé la capacité d'innovation et de résilience de l'agriculture familiale. Alors que les systèmes d'approvisionnement et d'exportation régionaux et internationaux sont quasiment bloqués, les agriculteurs et agricultrices ont développé des solutions alternatives malgré les difficultés pour maintenir et renforcer leurs fonctions de production, de transformation, de consommation, d'approvisionnement des marchés et de gestion durable des ressources naturelles qui permettent jusque-là d'assurer une disponibilité locale d'aliments nutritifs, sains et en quantité pour couvrir l'essentiel des demandes de consommation des populations urbaines et rurales.

Cette dynamique pourrait cependant s'essouffler si les mesures de soutien adéquates ne sont pas apportées en urgence pour soutenir et renforcer l'agriculture familiale. C'est sur l'enjeu de sa transformation durable et de la garantie des moyens de subsistance des familles rurales que devraient s'engager les Gouvernements et l'ensemble des acteurs parties prenantes dans le cadre des plans de riposte contre la COVID-19 et la crise alimentaire et économique, en vue de construire des systèmes alimentaires locaux résilients face aux défis économiques, sociaux et environnementaux qui se profilent. Outre les mesures d'urgence, des mesures de renforcement à moyen et long termes de l'agriculture familiale sont nécessaires et devraient être intégrées dans les plans d'actions nationaux et régionaux de la DNUAF.

Ibrahima COULIBALY
PCA du ROPPA

Dossier

Mali : une mobilisation des réseaux d'OP et d'OSC pour une intégration de l'agroécologie paysanne dans les politiques agricoles nationales, les programmes et stratégies de formation scolaire et professionnelle



La CNOP Mali s'est toujours préoccupée, depuis sa création, à trouver des réponses permettant la promotion de l'agriculture familiale dans une perspective de souveraineté alimentaire pour assurer, de façon durable, le développement de l'agriculture au Mali car, malgré l'émergence d'autres secteurs, il reste un levier stratégique pour la réalisation des objectifs de développement durable, la paix et la stabilité sociale. En effet, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie contribuent à hauteur de 35% du produit intérieur brut du Mali et emploient plus de 80% de la population. Près de 99% de la production agricole est fournie par des exploitations familiales cultivant des produits variés sur de petites surfaces pour les membres de l'exploitation familiale, les communautés et autres acteurs au-delà des territoires de production à travers les marchés territoriaux.

Cependant, l'agriculture malienne est dans une situation de vulnérabilité importante face aux aléas climatiques.

Les défis majeurs du secteur restent :

- i. d'assurer une sécurité/souveraineté alimentaire et nutritionnelle durable d'une population croissante ;
- ii. de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des revenus et du bien-être ;
- iii. d'assurer la sécurisation foncière des terres des communautés ainsi que la restauration et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- iv. de créer ou soutenir des emplois décents pour les actifs, notamment les femmes et les jeunes dans les exploitations agricoles familiales.

Aussi, dans une perspective de développement durable, ces défis sont indissociables des enjeux des systèmes alimentaires et des systèmes semenciers

locaux. Des systèmes basés sur une plus grande diversification avec des produits sains et nutritifs pour satisfaire d'abord le marché local, national et sous-régional. Ce qui ouvre véritablement les voies pour une valeur ajoutée et partant des emplois décents au niveau des territoires, en agroécologie paysanne avec des partenariats locaux et solidaires.

Avec la pandémie de COVID-19, on observe aujourd'hui un consensus, au sein de la communauté internationale (qu'il s'agisse de chercheurs, d'institutions internationales, de politiques, de praticiens), sur la nécessité de réorienter l'agriculture vers des modes de production plus durables sur le plan environnemental et plus justes sur le plan social afin d'assurer une sécurité/souveraineté alimentaire globale.

L'agroécologie paysanne, mode de vie solidaire basé sur des pratiques transmises, valorisées et partagées, sur des valeurs et des principes communs, notamment les droits humains, est la clé pour cette

perspective. De par sa dimension philosophique, sociale, environnementale et économique, l'agroécologie paysanne intègre toutes formes d'agriculture écologique, biologique, équitable. Elle est la voie probante d'aujourd'hui et de demain pour préserver l'humanité et la planète.

C'est pourquoi au Mali, une coalition de réseaux d'OP et d'OSC dénommée « Plateforme nationale agroécologie paysanne » est mise en place et coordonnée par la CNOP, en vue de développer des actions et services cohérents (formation, information...) pour les EF et faire un effet de masse dans leur action de plaider pour des politiques véritablement favorables à l'agroécologie paysanne.

En effet, cette plateforme mise en place en avril 2017 se réunit annuellement pour faire le bilan de mise en œuvre de son plan d'actions et dégager les perspectives.

Ainsi, la « Plateforme nationale agroécologie paysanne » s'engage à mettre en œuvre l'agroécologie paysanne avec une vision holistique contenue dans les 7 piliers du Manifeste de l'agroécologie paysanne de Nyéléni que sont :

- garantir la sécurisation de la terre, de l'eau et autres ressources naturelles aux communautés ;
- valoriser et sauvegarder la biodiversité des semences paysannes et des races locales ;
- encourager les pratiques en agroécologie paysanne : diversité, complémentarité, adaptabilité ;
- promouvoir les systèmes alimentaires locaux diversifiés, nutritionnels et thérapeutiques ;
- appuyer et valoriser la place des femmes et des jeunes ;
- renforcer les synergies et alliances et l'organisation collective ;
- agir aux niveaux institutionnel, législatif et réglementaire.

Dans le cadre de l'action de la « Plateforme nationale agroécologie paysanne », un processus de changement a été initié à travers l'élaboration d'une note de positionnement qui est un outil de la société civile traduisant sa position commune sur des sujets et des préoccupations concernant l'agroécologie paysanne. Cette note de positionnement est principalement adressée aux décideurs politiques et administratifs à différents niveaux (central, régional, collectivités territoriales et tout autre acteur) susceptibles de contribuer, de manière directe ou indirecte, à des prises de décision sur des orientations stratégiques, mesures et instruments de politique en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La note avance des argumentaires visant l'amélioration des politiques publiques mais aussi questionnant sur le niveau de mise en œuvre des engagements

d'efficacité et d'efficience pris par l'État concernant les politiques et stratégies sectorielles dans le processus de développement du pays.

À travers cette note de positionnement, les réseaux d'OP et d'OSC ont adressé aux autorités politiques compétentes les recommandations dont la quintessence ci-dessous présentée vise une meilleure institutionnalisation de l'AEP dans les politiques publiques et dans les dispositifs de formation scolaire et professionnelle.

- La relecture de la Politique de Développement Agricole (PDA) pour prendre en compte l'AEP dans ses orientations stratégiques, objectifs avec des instruments et mesures appropriés pour la mise en œuvre ;
- La prise en compte de l'AEP dans le chapitre relatif au droit à une alimentation adéquate de la Constitution en révision ;
- La promotion de l'agroécologie paysanne dans les curricula des écoles de différents ordres d'enseignement pour une meilleure institutionnalisation des approches et des pratiques dans les espaces d'apprentissage ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des décisions et engagements relatifs aux recommandations de la société civile dans le cadre de la plateforme multi-acteurs existante.

La société civile entend mettre à profit la période de réforme qu'entendent engager les nouvelles autorités maliennes, pour continuer les actions de plaider à leur endroit en vue d'assurer une meilleure prise en charge des questions « structurelles » liées à l'AEP pour apporter des solutions durables au renforcement de la résilience des EF et à la transformation des systèmes alimentaires.

Lamine COULIBALY
*Chargé de communication de la
CNOP MALI*





Sous les projecteurs

PARIIS : au Sahel, les acteurs s'engagent pour mettre à l'échelle des solutions d'irrigation performantes



Le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) est mis en œuvre sous le leadership politique de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ce projet couvre six pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Le PARIIS bénéficie d'un appui financier de la Banque Mondiale à hauteur de 70 millions de dollars US pour une période de 6 ans (2018-2024).

L'irrigation a toujours été une des priorités des politiques agricoles nationales et régionales en Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays sahéliers. Dans chaque pays, les pouvoirs publics et le secteur privé ont consenti des efforts pour réaliser des aménagements hydro-agricoles d'envergure variée, au profit des producteurs. L'exploitation de ces ouvrages, réalisés sans ou avec l'implication des bénéficiaires, constitue une opportunité d'accroissement et de diversification des productions agricoles en maîtrise d'eau, sans oublier l'amélioration des revenus. Cependant, un nombre important d'investissements dans l'irrigation ne répondent pas aux attentes de leurs destinataires, en particulier les agriculteurs familiaux et leurs communautés de base.

Au regard des nombreuses crises, notamment sécuritaire, climatique et environnementale, qui marquent la région, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté, le 31 octobre 2013, la Déclaration de Dakar sur l'irrigation en vue d'impulser une nouvelle approche qui puisse assurer véritablement la transformation durable et inclusive de l'agriculture.

Le PARIIS vise à réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs définis dans la Déclaration de Dakar sur l'irrigation et son Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS) en mettant en place des actions visant à soutenir plus d'investissements dans le secteur de l'agriculture irriguée au Sahel, à renforcer leur performance et leur durabilité, prenant en compte différentes formes de maîtrise de l'eau pour l'agriculture identifiées dans le Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS).

La coordination de la mise en œuvre du Projet est assurée, au niveau régional, par le CILSS et, au niveau national, par les Ministères en charge de l'irrigation dans les six pays bénéficiaires : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

En se basant sur l'objectif de développement du Projet, "améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation, et à accroître les superficies irriguées en suivant une approche régionale basée sur les « solutions » dans les pays participants du Sahel", le PARIIS propose de remodeler l'approche de développement de l'irrigation dans la région.



Le Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel (CSEAS), sur lequel le Projet s'appuie, utilise le concept de « solution » visant des systèmes d'irrigation performants et durables. Les solutions combinent un modèle institutionnel avec des infrastructures et des technologies adaptées, un mécanisme de financement et un programme de formation pour que les parties prenantes puissent répondre aux exigences du système d'irrigation utilisé. Ces solutions sont mises en œuvre dans le cadre d'une approche participative et contractuelle, qui garantit un engagement responsable des parties, et prévoit des méthodes de suivi de leurs engagements.

Ce qui a donc fondamentalement changé dans l'approche proposée dans le cadre du PARIIS, c'est la mise en œuvre de l'ensemble des « activités » nécessaires pour que, *in fine*, les investissements réalisés permettent une agriculture irriguée réussie, c'est-à-dire fonctionnelle, économiquement viable pour les acteurs, durable dans les systèmes irrigués qui seront réalisés nouvellement mais aussi les systèmes existants déjà qui devraient alors être revitalisés.

Le PARIIS soutient également la création d'un environnement institutionnel propice à la mobilisation

de financements par des effets de convergence autour de portefeuilles projets pays bénéficiant de la revue qualité et du plaidoyer régional.

Le PARIIS reconnaît l'enjeu de la mobilisation et de la participation citoyenne des OP et OSC dans la création, l'adaptation et la mise en œuvre des solutions d'irrigation préconisées, pour garantir leur pertinence et leur efficacité. Le ROPPA assure un travail de veille et d'accompagnement des OP pour faciliter leur participation, la prise en compte de leur perception et l'analyse dans le processus du PARIIS aux niveaux national, local et régional.

Les premières missions d'information, de sensibilisation et de mobilisation des OP et OSC, réalisées par le ROPPA dans les pays, ont fait le constat d'une forte mobilisation et d'un engagement des membres des groupements de producteurs et des OSC sur les sites d'intervention du Projet : *“ On n'attend que le démarrage du Projet d'aménagement et de mise en valeur du site, on est prêts pour assumer pleinement notre responsabilité ”*, déclarent-ils. Mais, cette mobilisation sociale a en face une mobilisation matérielle et financière qui était insuffisante lors du passage des missions du ROPPA dans les pays. Cette situation semble être liée, entre autres, à l'absence ou à la faiblesse de stratégie interne de mobilisation des ressources. Elle devrait rapidement y remédier pour permettre de maintenir et de renforcer la dynamique des acteurs sur les sites d'intervention du Projet. Dans la plupart des pays, les bureaux nationaux de coordination du Projet se sont vite approprié l'approche du PARIIS et sont ouverts à la dynamique multi-acteurs, à la responsabilisation des OP. Trois (03) bureaux de coordination nationale ont signé des accords de partenariat avec des réseaux d'OP et d'OSC.

Aurélien LAKOUSSAN
Coordonnateur du CRCOPR et
point focal du PARIIS au ROPPA





Vie du Réseau

Le Togo vers l'élaboration de son plan d'actions national de la Décennie 2019-2028 des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale



L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2014, Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF) afin de reconnaître la place de l'agriculture familiale dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Compte tenu des résultats obtenus, et suite à l'initiative AIAF+ 10 lancée le 20 décembre 2017, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé, le 29 mai 2019 à Rome, 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF). Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), étant mandatés par les Nations Unies, ont adopté un plan d'actions global visant à mettre l'agriculture familiale au centre des interventions pour une période de dix (10) ans afin de contribuer à la construction d'un monde où la faim et la pauvreté sont éradiquées et dans lequel les ressources naturelles sont gérées de manière durable pour que personne ne soit laissé de côté. À la suite de ce plan global, il est demandé à tous les pays d'élaborer un plan d'actions pays contribuant à l'objectif global.

Le Togo, à travers la Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), s'est aussi plié à cet exercice en définissant une feuille de route pour l'élaboration d'ici fin 2021 de son plan d'actions national de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale au cours d'une rencontre qui a réuni des acteurs des organisations paysannes et de la société civile regroupés au sein de la Plateforme Nationale de Promotion de l'Agriculture Familiale au Togo (PNAFAT) et des acteurs de différents départements ministériels particulièrement les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, des Affaires Étrangères, du Commerce, de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, de l'Université de Lomé, de la FAO, etc. Elle s'est aussi planchée sur la Décennie 2021-2030 sur la Restauration des Écosystèmes en cours de préparation.

Initiée avec l'accompagnement du FIDA et de la FAO à travers le Mécanisme Forêts et Paysans, respectivement dans le cadre du Projet « Dialogue politique ou analyse de l'impact de la COVID-19 » et du projet « Appui aux Organisations de Producteurs Agricoles et Forestières pour la mise en œuvre du Mécanisme Forêts et Paysans (FFF) », la rencontre a permis de s'approprier le contenu de ces 2 décennies, les engagements pris par les États et surtout les 7 piliers du plan d'actions mondial de la Décennie de l'Agriculture Familiale.

L'agriculture familiale étant la principale forme de production alimentaire et agricole dans les pays en développement et plus répandue dans le monde, elle constitue une large part de la richesse nationale avec au moins 70% d'actifs agricoles au Togo. Mais elle doit être faite dans le respect de l'environnement puisque nous savons que l'agriculture, d'une manière

générale, participe à la destruction de la nature. Ici, un véritable problème se pose dans la mesure où il n'appartient pas à une seule personne ou corporation de faire en sorte que les objectifs soient atteints. C'est une question qui relève de toutes les couches sociales qui ont intérêt à agir.

La Décennie des Nations Unies sur la Restauration des Écosystèmes vient, à cet effet, consolider plusieurs décennies d'actions des Nations Unies dont la Décennie des Nations Unies pour l'AF.

Il est de rigueur que la restauration des paysages forestiers est une voie royale pour les écosystèmes de se reconstituer.

Au terme de cette rencontre, une feuille de route a été élaborée et validée par les participants. Il s'agit, entre autres, d'organiser des rencontres afin de présenter aux autorités le relevé des conclusions de cette rencontre de réflexion, le comité national et la feuille de route d'élaboration du plan d'actions national. Ces rencontres permettront de recueillir des orientations et de mobiliser les ressources en vue de la mise en œuvre de la feuille de route, de prendre attache avec le Comité Directeur International pour l'informer du démarrage du processus au Togo avec la mise en place d'un comité et d'une feuille de route d'élaboration, de mettre à la disposition de la PNAFAT un consultant qui sera le bras technique du comité national d'élaboration, de solliciter la FAO pour la mobilisation d'un consultant/expert pour réaliser une étude diagnostique et de caractérisation

des agriculteurs familiaux au Togo, de partager et d'approfondir la contribution de la PNAFAT à l'élaboration du plan d'actions mondial à travers une revue documentaire des politiques publiques et la consultation des acteurs, d'organiser des rencontres techniques de partage et de contribution, de validation avec la PNAFAT et les Ministères sectoriels au draft du PAN Togo, de lancer officiellement la Décennie de l'AF en marge de la Journée Mondiale de l'Alimentation, une fois le plan d'actions national doté, d'organiser des rencontres de partage du plan d'actions dans les communes, d'organiser une table ronde des partenaires pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Le Togo a résolu le devoir de faire de la Décennie de l'Agriculture Familiale et de celle de la Restauration des Écosystèmes, une opportunité pour des solutions durables aux problèmes des exploitants agricoles, acteurs incontournables dans le paysage agricole togolais.

Il serait judicieux de reconnaître que, face à la déforestation poussée, les communautés doivent être sensibilisées pour une prise de conscience sur l'urgence de restaurer les paysages détruits.

Serges TETTEH
Chargé de communication de la CTOP/TOGO





Vie du Réseau

Le mentorat comme stratégie de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes dans les exploitations familiales : L'expérience de la Confédération Paysanne du Faso (CPF)

Investir dans la formation et l'installation des jeunes ruraux dans une logique de création d'emplois, de richesses et de renouvellement des chefs et cheffes d'exploitations est un défi à relever par la CPF.

Dans le plan stratégique 2015-2020 de la CPF, l'objectif 3 vise à « Faire de la formation professionnelle des jeunes ruraux/des femmes rurales et de leur insertion professionnelle, une source de renforcement de la profession agricole et de réduction de la pauvreté en milieu rural ».

Pour l'atteinte de cet objectif, la CPF et ses partenaires ont mis en œuvre des programmes de mentorat de 2017 à 2019 qui ont impliqué des jeunes/mentorés et des leaders/mentors des unions/fédérations membres.

Le mentorat développé par la CPF a été organisé en programme avec un cadre établi conçu pour faciliter sa mise en œuvre, des règles définies en fonction des objectifs visés et des outils pour aider les acteurs de sorte que ceux-ci tirent le meilleur parti du programme (guide d'implantation, outils de suivi, canevas, mise en place d'une équipe de pilotage).

Ces programmes sont une forme d'accompagnement permettant d'établir une relation entre les leaders paysans et les jeunes producteurs ayant des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre. Cette relation entre mentor et mentoré est fondée sur l'échange et l'apprentissage, par lesquels s'effectue le lien entre génération et transfert des savoirs.

Le mentor est un leader paysan expérimenté dans sa filière agricole doté d'une bonne connaissance du mouvement paysan et disposé à offrir ses compétences, ses connaissances et sa vision du mouvement paysan à un jeune afin de le soutenir dans son initiative de développement professionnel.

Le mentoré est, quant à lui, un jeune membre d'une des unions et fédérations de la CPF souhaitant s'améliorer dans son domaine de compétences. Un(e) jeune producteur(trice) prêt(e) à utiliser les connaissances, les compétences et l'expérience du mentor pour réaliser ses objectifs.

Après trois (03) ans de mise en œuvre, il est apparu nécessaire de faire un bilan de la mise en œuvre, de tirer les leçons, d'envisager sereinement la mise en œuvre d'autres programmes, d'où l'organisation de l'atelier des 03 et 04 décembre 2020. Cet atelier a permis de mettre en exergue les principaux résultats de la mise en œuvre des programmes mentoring.

Au plan opérationnel, le programme a pu mobiliser de 2017 à 2019, 46 jeunes mentorés et 34 leaders mentors.

Cependant, il faut noter que durant les 3 ans de mise en œuvre du mentorat, au total, plus de 70 jeunes ont exprimé le besoin d'être impliqués dans le programme. Mais, certains jeunes n'ont pas eu la chance d'avoir de leaders à proximité pour les accompagner.

Au titre des actions menées, on peut citer les sessions de renforcement des capacités, l'appui à l'élaboration de plans d'affaires, le suivi des activités des mentorés dans leur exploitation.



Ces activités ont permis le développement du leadership des jeunes pour des actions de plaidoyer, le renforcement de leurs capacités sur diverses thématiques. En effet, les différentes rencontres de formation et les cadres d'échanges entre mentors et mentorés ont favorisé des transferts de connaissances/expériences/expertises.

La mise en œuvre du programme mentorat a également concouru, non seulement à apporter des conseils/appuis pour l'amélioration de la production/transformation des exploitations des mentorés mais aussi à améliorer leurs connaissances des politiques agricoles (nationales et régionales).

Pour la CPF, le mentorat a permis la constitution d'une masse critique de jeunes leaders capables d'assurer la relève tant au niveau des EF qu'au sein des OP. Des efforts ont été engagés afin d'assurer l'implication et la participation des jeunes dans les sessions des organes de la CPF et des unions/fédérations.

Malgré les résultats de la mise en œuvre des 3 années de mentorat jugés bons, quelques difficultés ont joué sur l'exécution de certaines activités. En termes de difficultés, il convient de noter l'insuffisance de moyens financiers, l'indisponibilité des leaders pour accompagner les jeunes, l'insuffisance dans le suivi des activités des mentorés, etc.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des programmes à venir, les acteurs se sont accordés sur un certain nombre de points. Chaque fédération/union devra inscrire cette activité dans son plan d'actions afin de prendre en charge une partie des activités. Il s'agira également pour la CPF d'informer davantage les membres des coopératives de base pour obtenir l'adhésion des leaders au niveau des départements ou des provinces. L'implication des équipes techniques des unions et fédérations dans le suivi des mentorés et des mentors est également un des points à prendre en compte dans la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Obi Julienne OUARTARA
Chargée de Communication à la CPF



Vie du Réseau

Bénin

*Campagne de transhumance
2020-2021 : des actions
urgentes de soutien à un
agropastoralisme apaisé*



L'élevage pastoral joue un rôle prépondérant dans l'économie des pays de l'Afrique l'Ouest. Au Bénin, l'élevage, surtout celui du gros ruminant, est essentiellement transhumant. De ce fait, le pays est signataire et partie prenante de toutes les décisions de la CEDEAO relatives à la réglementation de la transhumance entre ses États membres. Malgré cela, le Gouvernement béninois a décidé, le 11 décembre 2019, par l'adoption d'un arrêté d'interdiction, l'arrêt exceptionnel de la transhumance transfrontalière sur son territoire. Après application de cette décision, il faut se rendre à l'évidence que le nombre de conflits entre agriculteurs et pasteurs nationaux n'a pas connu de baisse pour autant et que la mise en application de cette décision d'interdiction a occasionné des pertes en vies humaines et en moyens d'existence (centaines de bovins). Cette situation a conduit le Gouvernement, lors du Conseil des Ministres du 03 février 2021, à adopté une série de mesures urgentes visant à atténuer les chocs ressentis par les ménages des éleveurs affectés par la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la transhumance.

En Afrique de l'Ouest, la transhumance transfrontalière constitue une stratégie très importante de production animale. Outre le fait qu'elle permet de nourrir, voire de sauver le cheptel sahélien durant la période de soudure, elle contribue à l'intégration régionale et à l'approvisionnement en produits d'origine animale d'une population de plus en plus nombreuse et urbanisée.

En reconnaissance de l'importance de la transhumance transfrontalière, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté en 1998 la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre ses États

membres. Cette Décision définit la transhumance inter-États comme des « déplacements saisonniers, entre États, du bétail ayant quitté les limites de ses parcours habituels, en vue de l'exploitation des points d'eau et des pâturages. »

Bien que l'État béninois soit partie prenante de cette décision, il a décidé, le 11 décembre 2019, d'interdire la transhumance transfrontalière sur son territoire en adoptant un nouveau plan officiellement dénommé « Nouveau plan de relance pour la gestion de la transhumance » n'autorisant désormais que la transhumance interne. Ce plan de relance subdivise le pays en deux (02) zones. La première

zone regroupe les localités situées entre la côte et la latitude nord de la commune de Dassa-Zoumè. Cette zone est exclusivement réservée aux animaux appartenant aux éleveurs béninois. La seconde zone part de la latitude nord de la commune de Glazoué pour échouer à la frontière nord du Bénin. Ce couloir est également réservé aux cheptels d'éleveurs sédentarisés au Bénin. Ces mesures prises par le Gouvernement « visent à mettre fin aux accrochages réguliers enregistrés entre éleveurs et agriculteurs et à éliminer les pertes en vies humaines liées aux conflits entre ces deux groupes d'acteurs qui constituent les principaux usagers des ressources naturelles dans notre région. »

En effet, il a été dénombré entre 2017 et 2018, une quarantaine de morts lors d'affrontements entre éleveurs et agriculteurs, de nombreux bovins tués. Cependant, l'arrêt d'interdiction de la transhumance transfrontalière est loin de résoudre totalement les difficultés existantes.

L'application de cette décision dans le cadre du déroulement de la campagne de transhumance 2020-2021 a engendré d'énormes dégâts contrairement aux résultats escomptés. En effet, de nombreux troupeaux appartenant aux éleveurs béninois en déplacement sur le territoire national ont été refoulés vers leur localité d'origine. Cette opération a occasionné des incidents malheureux liés à l'abattage de bovins, accroissant ainsi la vulnérabilité des éleveurs et des propriétaires d'animaux concernés.

Ces abattages sauvages effectués pour l'essentiel par les forces de l'ordre étaient liés, entre autres, à leur méconnaissance de la pratique de la transhumance interne. Elles ont, dans bien des cas, tiré sur les bêtes sans distinguer entre bêtes en transhumance interne et celles en transhumance transfrontalière. Cela relève, une fois de plus, la brutalité et l'absence de discernement avec lesquelles les mesures gouvernementales liées à la transhumance sont

appliquées par les forces de l'ordre et chaque année, les deux types d'acteurs (éleveurs béninois et d'Afrique de l'Ouest) pratiquent la transhumance à une période de l'année où les conditions de vie (insuffisance d'eau et de pâturage) deviennent difficiles pour les animaux dans leur terroir d'attache.

C'est donc pour réparer les préjudices subis par les éleveurs nationaux que le Gouvernement, lors de son Conseil des Ministres du 03 février 2021, a adopté une série de mesures urgentes visant à atténuer les chocs ressentis par les ménages d'éleveurs. Les actions urgentes adoptées portent dans l'immédiat sur « l'acquisition et la mise en place de 350 tonnes d'aliments bétail à coût réduit, grâce à une subvention de 50% accordée par l'État, d'une part, et la réalisation de 20 forages pastoraux à buts multiples avec abreuvoirs, d'autre part. »

Selon les autorités, ces actions seront suivies d'autres mesures à moyen et long termes ayant pour objectif de trouver une solution durable à la transhumance, à savoir la facilitation de l'accès des organisations de producteurs aux micro-crédits et au fonds national de développement agricole ; l'appui à la mise en place des parcelles de cultures fourragères pour soutenir l'élevage des ruminants, et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan triennal de gestion de la transhumance.

Il faut noter qu'au Bénin, la loi sur le code pastoral promulguée en 2019 reste en vigueur. Le pays reste donc, selon cette juridiction, attaché à la pratique de la transhumance dans ses formes interne et transfrontalière. L'arrêt d'interdiction pris l'année dernière visait donc à répondre aux affrontements entre agriculteurs des pays côtiers et éleveurs des pays sahéliens, et ne peut donc être qu'une mesure exceptionnelle.

Jonas GBEFFO
Chargé info-com de la PNOPPA-Bénin



Vie du Réseau

Pour mieux marquer la Décennie de l'Agriculture Familiale, le Collège des femmes du CNCR se mobilise sur plusieurs fronts



Malgré le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a impacté négativement les activités des femmes rurales, le Collège des femmes (CDF) du CNCR a tenu à ne pas baisser les bras. Il a poursuivi la mobilisation des femmes et développer des actions en vue de marquer la DNUAF (Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale) 2019-2028 dédiée à l'agriculture familiale. En effet, conscient du fait que cette Décennie vise à créer un environnement propice qui permettra de renforcer leur place sur la scène internationale et d'optimiser leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition au niveau mondial mais aussi à la création d'un avenir sain, résilient et durable, le Collège des femmes du CNCR a pris des engagements qu'il a inscrits dans son plan d'actions. Ces engagements s'inscrivent dans les orientations stratégiques du CNCR et trouvent un ancrage avec les différents piliers du plan d'actions global de la DNUAF.

Les femmes ont annoncé la couleur depuis le 08 mars 2020 lors de la célébration de la Journée Internationale de la Femme avec comme thème « La Décennie de l'Agriculture Familiale, une opportunité pour l'autonomisation de la femme rurale au Sénégal ».

Pour le renforcement des capacités des femmes, le CDF du CNCR a organisé plusieurs sessions de formation sur des thèmes liés, entre autres, i) au changement climatique : renforcement des capacités sur les rôles et responsabilités des femmes face aux changements climatiques et à la migration, ii) à l'accès des femmes à la terre : toujours pour cet axe de ce plan d'actions mondial, les femmes du CNCR ont fait preuve de leur capacité à produire des connaissances dans le domaine liées à la promotion des produits locaux et du consommer local, en élaborant un livret sur les arts culinaires afin de mieux vulgariser les différentes recettes qu'on peut faire à base de produits locaux. En outre, la Journée Mondiale de l'Alimentation du 16 octobre 2020 a été une bonne occasion pour le Collège, en partenariat avec le ROPPA, de réfléchir sur le thème « Stratégies de valorisation des produits locaux et promotion du consommer local » avec exposition de produits locaux.

Les femmes membres du CNCR ont également menées des activités de sensibilisation dans plusieurs localités. De telles activités leur ont permis de recueillir les doléances des femmes pour un meilleur développement de leurs activités. Ces sensibilisations ont également visé la facilitation du financement des activités de production des femmes, le développement de stratégies d'échanges et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires issus des unités de production des fédérations, le renforcement des initiatives locales d'autonomisation des femmes, comme la calebasse de solidarité.

Le CDF du CNCR a également effectué une tournée du bureau auprès de certains partenaires clés pour non seulement mener le plaidoyer en vue de solliciter leur appui pour la prise en charge des préoccupations des femmes dans les politiques sectorielles nationales, mais aussi pour explorer des possibilités de partenariats. Les structures jusqu'ici rencontrées sont le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (Cellule Genre), le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, la FAO, l'OSIWA et la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide. Le suivi est en cours pour la concrétisation des engagements qui ont été pris par les partenaires.

Serigne SEGNANE
Chargée de communication du CNCR

ROPPA INFO

Directeur de publication :

Ibrahima COULIBALY,
Président du Conseil d'Administration

Directeur de publication délégué

Ousseini OUÉDRAOGO,
Secrétaire exécutif du ROPPA

Rédactrice en chef

Fatimata KONÉ,
Chargée de communication et de gestion
des connaissances du ROPPA

Équipe de rédaction :

Chargés de programme et responsables
communication du ROPPA et des plateformes
nationales et personnes-ressources

Relecteurs/trices :

Chargés de programme et responsables
communication du ROPPA et des plateformes
nationales et personnes-ressources

ROPPA

Afrique Nourricière

Rejoignez-nous sur :



📍 09 BP 884 Ouagadougou 09

☎ +226 25 37 60 07/25 37 60 43

@ secretariat@roppa-afrique.org/roppa2000@yahoo.fr

www.roppa-afrique.org

Nos plateformes

